

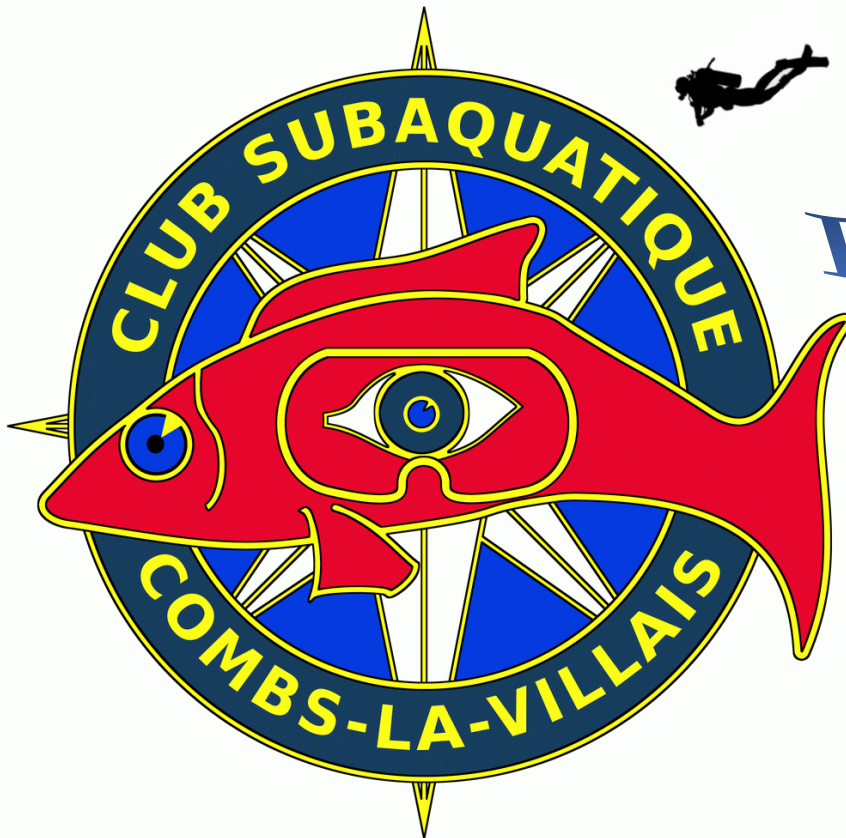


Dossier d'inscription

Saison 2021-2022

www.combsplongee.fr

secretariat@combsplongee.fr



Plongée
Apnée

Le CSCV vous accueille
pour la 41ème saison

ATTENTION : Conservez ce dossier toute l'année.

Il contient des informations importantes.



**Le CSCV
la passion
de la plongée
depuis 41 ans**

Vous souhaitez découvrir le monde du silence, vous souhaitez devenir un plongeur autonome, vous souhaitez maintenir votre forme de plongeur expérimenté alors :

Le **Club Subaquatique Combs-La-Villais** est heureux de vous accueillir. Les adhérents, les moniteurs, les initiateurs et les responsables du club vous feront partager leur passion : **faire acquérir les niveaux de compétence de la plongée** au plus grand nombre en prenant **plaisir à plonger ensemble**.

La sécurité est notre priorité à tout moment. Notre organisation s'adapte à tous les adhérents dans un esprit de convivialité et de plaisir. La cotisation et le coût des sorties en milieu naturel sont attractifs.

Depuis son origine en 1981, c'est cette vision qui a toujours motivé notre action et qui reste aujourd'hui au cœur de notre engagement auprès des nombreux adhérents.

Vous êtes prêt à partager ces valeurs, alors rejoignez-nous, nous vous attendons.

Yves POBLICO
Président du CSCV

Le Comité Directeur

- Président : **Yves POBLICO**
- Président Adjoint : **Jacques ROBERT**
- Trésorier : **Joëlle POBLICO**
- Secrétaire : **Joëlle GEORGES**
- Secrétaire Adjoint : **Thibault SEILLIER**

- Directeur Technique, suivi fosse : **Dominique ROBERT**

- Référents formations **Plongée** :
 - N1 – PE 20
Adjoints : **Alexandra RODRIGUES**
Alain DUCHATEAU
Andreas IRRGANG

 - N2 – PA20 – PE40
Manuel TRABADA

 - N3 – PE 60 – PA 60
Pascal BERTIN

 - Section Jeune : **Pascal BOUCHET**
Adjoint : **Daniel RAUFFET**

- Référent section **Apnée** : **Pascal BERTIN**

- Responsable du Matériel / TIV : **Custodio GUEDES**
Adjoints : **Laurent CAVANNA**
Jacques ROBERT
Pascal BOUCHET

- Responsable Sorties : **Joël LABAU**
Suppléants sorties **Laurent CAVANNA**
Joëlle GEORGES

- Site internet / Communication : **Pascal BERTIN**

- Membre : **Thierry RIGAUD**

- Représentant des Jeunes : **volontaire à la rentrée 2021**

Les Encadrants

M.F.2 (E4) :

Dominique ROBERT - Moniteur National de secourisme, moniteur NITROX

M.F.1 (E3) :

Jacques ROBERT - Moniteur National de secourisme, moniteur NITROX
Pascal BERTIN - Moniteur NITROX
Joël LABAU - Moniteur National de secourisme, moniteur NITROX,
Moniteur audio-visuel Ile de France

Initiateurs - E2 :

Michel MOLINE (N4) - Animateur Biologie Marine-Environnement
Manuel TRABADA (N4)

Initiateurs - E1 :

Alain DUCHATEAU (N3) - Andreas IRRGANG (N3) - Yves POBLICO (N3) - Daniel RAUFFET (N3) - Pascal BOUCHET (N3) - Alexandra RODRIGUES (N4)

TIV (Techniciens en Inspection Visuelle; vérification des bouteilles et du matériel) :

Jacques ROBERT Formateur TIV - **Custodio GUEDES** Formateur TIV

Contacts Utiles

<u>Yves POBLICO</u>	president@combsplongee.fr	07.85.51.59.70
<u>Jacques ROBERT</u>	jacques@combsplongee.fr	06.09.54.47.22
<u>Dominique ROBERT</u>	domrobert@combsplongee.fr	
<u>Joël LABAU</u>	joel.labau@combsplongee.fr	
<u>Pascal BERTIN</u>	pascal@combsplongee.fr	06.80.83.19.55
<u>Manuel TRABADA</u>	manu@combsplongee.fr	06.12.91.96.49
<u>Laurent CAVANNA</u>	laurent@combsplongee.fr	06.60.10.28.32
<u>Custodio GUEDES</u>	custo@combsplongee.fr	06.09.67.58.65
<u>Daniel RAUFFET</u>	daniel@combsplongee.fr	
<u>Pascal BOUCHET</u>	pasbouchet@combsplongee.fr	06.46.25.20.05

Horaires des séances d'entraînement

(au Centre Nautique Camille Muffat)

Section adultes (plus de 14 ans) :

MERCREDI :

20h00 à 22h00 - Plongeurs débutants (prépa N1), Adolescents N1 (prépa N2/PE40) et prépa N4 /

VENDREDI :

20h00 à 22h00 - Plongeurs adultes (prépa N2) et plus, prépa E1 et Section Apnée (débutant/confirmé)

DÉROULEMENT DES SÉANCES :

MERCREDI :

20h00 à 20h05 : vestiaire, douche

20h05 à 21h45 : retrait du matériel au local, séance de formation, en scaphandre ou en libre, en alternance ; la formation théorique faisant l'objet de cours séparés.

21h45 : sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, désinfection et rangement du matériel au local, douche, vestiaire.

22h00 : fermeture des locaux

VENDREDI :

20h00 à 20h05 : vestiaire, douche.

20h05 à 21h45 : retrait du matériel au local, séance de formation en scaphandre, ou en libre avec théorie, en alternance.

21h45 : sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, désinfection et rangement du matériel au local, douche, vestiaire.

22h00 : fermeture des locaux.

Section jeunes plongeurs (moins de 14 ans) :

SAMEDI : tous niveaux : de 13h30 à 15h00 à la piscine

DÉROULEMENT DES SÉANCES :

13h30 à 13h35 : vestiaire, douche, mise à l'eau pour la séance d'entraînement

13h35 à 14h45 : retrait du matériel au local, séance de formation, en scaphandre ou en libre

14h45 à 15h00 : sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, désinfection et rangement du matériel au local, douche, vestiaire.

FONCTIONNEMENT DE LA FOSSE A BOUSSY ST ANTOINE

Un Mercredi par mois selon calendrier disponible sur le site combsplongee.fr pour les plongeurs N1 minimum et plus. Fosse de 12 m

Un Vendredi par mois, pour les préparations N1 et les jeunes plongeurs. Fosse de 6 m

Dates spécifiques de fosse pour la section apnée.

Les inscrits, rejetés faute de place seront prévenus par le responsable fosse.

DÉROULEMENT DES SÉANCES :

19h35 : Arrivée à la fosse, vérification des présents, composition des palanquées.

19h50 : Vestiaire, douche, récupération du matériel.

20h00 : Mise à l'eau pour la séance d'entraînement

21h00 : Sortie de la fosse, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, désinfection et rangement du matériel, douche, vestiaire.

BULLETIN D'ADHESION



Tout dossier incomplet ne pourra être retenu

Nom			
Prénom			
Tél fixe		portable	
e-mail			
Adresse complète (Bât, Escalier...)			
Code Postal		VILLE	
Date Naissance		Ville & Dpt.	
Brevet de Plongée :		Date d'obtention :	
LICENCE N°			

- () Débutant () Plongeur de Bronze
() Plongeur d'Argent () Plongeur d'Or

Documents à fournir (voir le guide) :

- Le présent bulletin **complètement et lisiblement rempli**.
- Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la plongée
- 1 **photo d'identité (pour les nouveaux)**
- **Coût de l'adhésion 14 ans et + : 200 €** (licence + Assurance RC), **160 €** pour le 2ème adhérent de la même famille.
- **Coût de la cotisation moins de 14 ans : 160 €** (licence + Assurance RC), **130 €** pour le 2ème adhérent de la même famille.
- **Règlement individuel par chèque à l'ordre du club subaquatique Combs-la-Villais ou par virement).**
- **L'autorisation parentale pour les mineurs.**
- **Dossier médical.**

Votre adhésion et vos options (cochez la ou les cases à gauche):

<input type="checkbox"/>	Adhésion 200 € ou 160 € (14 ans et +)	Montant :	<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/>	Adhésion 160 € ou 130 € (- de 14 ans)		<input type="text"/>	
<input type="checkbox"/>	Assurance plongée* (voir tarifs FFESSM)	Montant :	<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/>	Abonnement à Subaqua, FFESSM : 6(26€), 12 (49€)	Montant :	<input type="text"/>	€
		Total :	<input type="text"/>	€

** L'assurance plongée est fortement conseillée pour les sorties en milieu naturel. Pour les débutants, la formule Loisir 1 est généralement suffisante. Pour les niveaux supérieurs, la formule 2 Top ou 3 Top offre une meilleure couverture. Attention, vos assurances "classiques" ne couvrent pas les risques spécifiques à la plongée*

L'adhésion n'est recevable que dans la mesure où tous les documents demandés sont remis, groupés, aux dates demandées à l'inscription*, après la remise du présent dossier.

A défaut, l'activité de l'adhérent ne peut être couverte par l'assurance liée à la licence délivrée par la Fédération Française d'Etude et de Sport Sous Marins et la responsabilité du Club Subaquatique Combs-La-Villais serait directement engagée. Cela autorise les responsables du club à refuser l'accès à l'ensemble des installations aux personnes concernées.

Fait à : _____ le _____
Vu et pris connaissance du règlement intérieur.
Je certifie savoir nager sur une distance minimale de 50 mètres.
Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

*: La date de dépôt des dossiers est indiquée dans le guide.

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e) : M / Mme (1)

Père / Mère / Tuteur légal (1) de :

NOM : _____

Prénom : _____

- 1) **Autorise mon fils / ma fille (1)** à pratiquer la plongée sous-marine au sein du club Subaquatique Combs-la-Villais
- 2) **Autorise / n'autorise pas (1) mon fils / ma fille (1) à s'absenter** pendant la séance d'entraînement.
- 3) Un parent devra être présent pour les fosses et sorties club.

Fait à : _____ le _____

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

(1) : Rayer les mentions inutiles

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A lire attentivement

1. Généralités :

Chaque adhérent doit se conformer aux différents règlements en vigueur :

- . L'arrêté ministériel du 22 juin 1998
- . Le règlement intérieur de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins
- . Le règlement intérieur du Centre Nautique Camille Muffat
- . Le présent règlement
- . Le code du sport
- . Les règlements d'utilisation des sites < extérieurs > (piscines, fosses, carrières, lacs, clubs d'accueil, etc....)

2. Accès au bassin :

Chaque adhérent doit être administrativement à jour 3 semaines après son inscription provisoire au Club ; ce délai passé, l'accès au bassin lui sera interdit.

L'inscription définitive au Club et l'attribution de la licence ne sont effectifs qu'après enregistrement des documents et paiement de l'adhésion, indiqués dans le bulletin d'inscription.

En cas de vol, de perte de matériel ou d'effets personnels, le Club ou Grand Paris Sud ne pourraient en aucun cas être tenus pour responsables (pendant les séances d'entraînement, il vous est conseillé de mettre vos affaires sur les banquettes autour du bassin, et de ne pas utiliser les armoires-vestiaires).

Les locaux (Centre Nautique Camille Muffat) doivent être impérativement libérés à 22h30 au plus tard (mise sous alarme) *(année 2021-2022 ces obligations s'appliquent également aux partenaires)*

3. Règles Impératives :

Tous les exercices doivent être obligatoirement réalisés sous la conduite d'un encadrant. La responsabilité de chaque adhérent peut être engagée en cas de dommage physique ou matériel à autrui. Tous dégâts occasionnés par un adhérent au niveau des infrastructures (carrelages, douches, vestiaires, etc....) ou des matériels (bouteilles, détendeurs, gilets de stabilisation etc....) mis à sa disposition dans le cadre de l'activité du Club, pourront lui être opposables et donner lieu à d'éventuels remboursements. Les adhérents doivent se conformer aux directives de l'encadrement ; celui-ci est bénévole, il assure un rôle pédagogique et d'animation, et ne tient pas à normaliser un rôle disciplinaire.

4. Matériel :

Planches de natation, ceintures, bouteilles, détendeurs, etc. vous sont prêtés par le Club ou la piscine. Il est donc indispensable d'en prendre soin, de les ranger après utilisation.

Tout prêt de matériel pour utilisation en dehors de notre Club, doit être en accord avec les directives fédérales, donc subordonné à l'accord du Président, du responsable technique ou du responsable du matériel. Il devra être rendu à temps, et en parfait état ; en cas de perte, vol ou dégradation, il sera remis en état selon les règles de l'art ou remplacé par le club, aux frais de l'emprunteur. Une caution de 150 Euros, par objet emprunté, sera demandée lors de chaque emprunt.

Seules les personnes habilitées par le responsable technique du club peuvent utiliser la station de chargement des bouteilles.

5. Fosse de plongée :

Demande d'inscription obligatoire via le site internet ou physiquement ou par téléphone auprès du responsable Fosse. La séance est placée sous la responsabilité d'un encadrant du club, présent sur place. Seuls les plongeurs disposant du niveau minima défini par les encadrants, peuvent participer aux séances d'entraînement à la fosse de plongée. Le nombre de participants est limité à 16 personnes, encadrement compris. Dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à 16, un roulement sera assuré, en laissant, dans une certaine mesure, la priorité aux plongeurs préparant un niveau supérieur. Les inscrits, rejetés faute de place seront prévenus par le responsable fosse.

6. Formation, préparation au passage de niveaux :

Le CSCV a pour vocation principale la formation à la plongée subaquatique selon les dispositions du Code du Sport et les recommandations spécifiques de la FFESSM. La préparation d'un passage de niveau n'est en aucun cas une garantie de son obtention. De plus, ne pourront présenter le Niveau 2, que les plongeurs totalisant au moins 15 plongées en milieu naturel et 5 fosses dans l'année. Pour les candidats au niveau 3, seront demandées au moins 30 plongées dont 15 en autonomie et au moins 5 fosses dans l'année.

DOSSIER MEDICAL

NOM : _____ PRENOM : _____ Date de Naissance : _____

Ces renseignements sont confidentiels, et ne seront communiqués, à toutes fins utiles, qu'aux moniteurs et médecins.

- groupe sanguin :

- allergies médicamenteuses (y compris aspirine et anti-inflammatoire) : OUI / NON

- allergie à certains aliments : OUI / NON

- autres allergies (piqûres d'insectes, eczéma, sparadrap..) : OUI / NON

- autres problèmes, contre-indications, traitements en cours : OUI / NON

- êtes-vous hémophile ? OUI / NON

Rayez la mention inutile, et précisez si besoin, la nature de l'allergie, ses manifestations, les traitements en cours, et toutes les observations que vous jugerez utile de nous donner :

Numéro de sécurité Sociale (parents ou participant adulte) :

Autre assurance (Nom, numéro de contrat) :

TRÈS IMPORTANT : Nom et adresse de la personne à contacter en cas d'urgence :

TELEPHONE : Domicile : _____ Portable : _____

Travail : _____

Ce document est très important en cas d'accident, pensez à bien le remplir !

GUIDE

POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

Comment dois-je remplir ce dossier ?

1er cas : Vous êtes un nouvel adhérent au club subaquatique

Fournir le dossier complètement rempli avec :

- Le bulletin d'adhésion dûment rempli
- Le dossier médical dûment rempli
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- La cotisation (voir bulletin d'adhésion), l'assurance et les options (voir tarifs FFESSM)
- **1 photo d'identité**
- Un certificat médical d'aptitude à la plongée avec scaphandre autonome (**conserver 1 copie**)
 - o Médecin traitant pour tous y compris mineurs (Médecin des Sports ou Médecin Fédéral recommandés pour tous)

2ème cas : Vous renouvelez votre adhésion au club subaquatique (Vous étiez adhérent lors de la saison précédente)

- Le bulletin d'adhésion dûment rempli
- Le dossier médical dûment rempli
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- La cotisation (voir bulletin d'adhésion), l'assurance et les options (voir tarifs FFESSM)
- Un certificat médical d'aptitude à la plongée avec scaphandre autonome (**conserver 1 copie**)
 - o Médecin traitant pour tous y compris mineurs (Médecin des Sports ou Médecin Fédéral recommandés pour tous)

A quelle date dois-je donner mon dossier d'inscription ?

Avant le 16 octobre 2021.

- Vous pouvez l'apporter à la piscine lors des séances d'entraînement du Mercredi, du Vendredi ou du samedi.
- Vous pouvez également envoyer votre dossier complet par courrier à : **Joëlle GEORGES, 11 Allée du Bel Air, 77380 COMBS-LA-VILLE** ou par mail : **secretariat@combsplongee.fr**

Il est préférable d'apporter votre dossier au plus tôt, les licences de la fédération sont délivrées à partir du mois de Septembre et valables 15 mois (jusqu'au mois de Décembre de l'année suivante).

Pour garantir une couverture d'assurance, les nouveaux adhérents non licenciés à la FFESSM, doivent impérativement apporter leur dossier avant le **16.10.2021**. Au-delà de cette date aucun dossier ne sera accepté (sauf inscription en cours de saison).

Non compris dans la cotisation annuelle et à régler en sus dans tous les cas :

- **Assurance Individuelle Accident (ATTENTION : Vos assurances "classique" ne couvrent pas les risques spécifiques à la plongée)**
- **Cartes de niveaux et de brevets**
- **Carnets et passeports de plongée**
- **Participation aux sorties en milieu naturel**

<https://www.assurdiving.com/>

<https://ffessm.fr/gerer/assurance>